

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Si mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la-Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Avril 1874.

Chronique générale.

M. le duc de Broglie part samedi pour aller prendre part aux travaux du conseil général de l'Eure. Il est inexact, par conséquent, comme plusieurs feuilles l'ont annoncé, qu'une réception doive avoir lieu dimanche au ministère de l'intérieur.

On pense que le gouvernement annoncera aujourd'hui jeudi à la commission de permanence la mesure qu'il a prise en déclarant la province d'Alger en état de siège. On s'attend à ce que cette question soulève un débat.

Le comité directeur de la gauche et les membres de ce groupe présents à Paris doivent se réunir pour examiner cette question. Le gouvernement exposera à la commission les raisons qui l'ont déterminé à déclarer l'état de siège. Il montrera combien le gouvernement est difficile en Algérie sans de forts pouvoirs donnés à l'autorité, et citera les faits qui ont forcé le gouverneur général de l'Algérie à demander une mesure dont il s'était efforcé jusqu'ici de se passer.

Le vice-président du conseil a reçu dimanche quelques députés de la droite ; mais on pense que ces députés sont venus s'entretenir avec lui en leur nom personnel, et sans avoir reçu de mandat de leurs collègues.

L'application de la loi récemment votée par l'Assemblée, pour établir la fusion des bureaux postaux et télégraphiques, ne tardera pas à avoir lieu : le conseil d'Etat vient,

en effet, de terminer le règlement d'administration publique suivant lequel la loi en question doit être appliquée.

Deux conseils généraux, ceux du Loiret et du Loir-et-Cher, se sont déjà occupés de la répartition de l'indemnité aux départements envahis. Ils ont protesté contre la manière dont cette répartition a été déterminée.

Aujourd'hui jeudi doit avoir lieu à Paris une réunion des députés et conseillers généraux des cinq départements : Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et Haute-Saône, pour délibérer sur la mise à exécution de la loi votée par la chambre concernant la réorganisation du réseau de nos voies navigables de l'est.

Cette réunion sera probablement présidée par M. le général Chanzy, qui était attendu d'Algérie pour prendre part à la session du conseil général des Ardennes.

L'attention commence à se porter sur les progrès remarquables de l'organisation qui s'est créée dans l'industrie parisienne. Les commerçants et les industriels de la capitale se sont réunis en chambres syndicales qui sont, à l'heure actuelle, au nombre d'une centaine environ, et qui comptent, en chiffres ronds, 40,000 adhérents. Ces chambres syndicales se sont elles-mêmes fédérées en plusieurs groupes, dont l'un, connu sous le nom de l'Union, a pris une grande prépondérance, et comprend 7,000 industriels ou commerçants. Il a une organisation complète, un syndicat général et un grand nombre de syndicats spéciaux ; il a en outre un journal hebdomadaire.

Le tribunal civil (1^{re} chambre) a rendu son arrêt dans l'instance en séparation de corps et de biens intentée par M^{me} la princesse de Beaufrémont, née de Chimay,

contre son mari, M. le prince de Beaufrémont.

Le tribunal, dans un jugement longuement motivé et très-rigoureux pour le prince, a donné gain de cause à la princesse et prononcé la séparation de corps et de biens.

On écrit de Munich, le 6 avril, à la *Gazette de Cologne*, que l'évêque d'Augsbourg vient de suspendre de ses fonctions ecclésiastiques, comme hérétique, le prêtre Uhlich, professeur de droit canon au lycée de Dillingen.

Aucune nouvelle officielle n'est encore venue confirmer l'évasion de M. Rochefort et de ses compagnons. Le Foreign-Office, à Londres, n'avait reçu avant-hier encore aucun avis à cet égard.

D'après la correspondance Havas, un télégramme de Sidney, adressé aux journaux anglais, dit que Rochefort et autres ayant obtenu la permission d'aller pêcher, purent aborder une barque où ils restèrent cachés jusqu'à ce qu'ils n'eussent plus rien à redouter du côté de la terre.

Les fugitifs partiront incessamment pour l'Europe.

M. le ministre de l'intérieur a récemment interdit la vente dans les gares de la *Croisade noire*, roman, par M^{me} Gagneur. M. Gagneur, député du Jura, a réclamé contre cette mesure, en rappelant que MM. Boudet et de Lavalette, ministres de l'intérieur sous l'Empire, n'avaient pas cru pouvoir refuser à ce même ouvrage l'autorisation de la vente dans les gares. M. de Broglie a répondu à M. Gagneur :

» Paris, le 30 mars 1874.

» Monsieur le député et cher collègue,
» Vous avez bien voulu m'écrire au sujet de la décision que j'ai prise pour retirer à l'ouvrage intitulé la *Croisade noire* l'autorisa-

tion de vente dans les bibliothèques des gares de chemins de fer. Vous me faites remarquer que l'autorisation avait été accordée à cet ouvrage sous l'Empire en 1864 et 1865, dans la période qui a succédé à la déclaration que vous rappelez vous-même, et dans laquelle la politique impériale avait cru devoir affecter de l'inquiétude au sujet des congrégations religieuses.

» Mais, tout d'abord, l'autorisation avait été refusée à cet ouvrage ; c'est M. de Lavalette qui est revenu sur la décision première. Du reste, les résolutions diverses du gouvernement impérial ne peuvent influer sur celles du gouvernement actuel, qui ne se préoccupe que d'appliquer uniquement et impartialement les principes en vertu desquels l'estampille est accordée ou refusée.

» Or, contrairement à votre opinion, le livre me paraît contenir des attaques contre un culte reconnu par l'Etat, et l'image constante qu'il présente d'un confesseur essayant de séduire ses pénitentes rendrait la vente d'un tel écrit, sur la voie publique et dans les gares, aussi dangereuse qu'inconvenante. J'ai donc le regret d'ajouter qu'une nouvelle et attentive lecture de cet ouvrage m'a déterminé à lui retirer également l'estampille du colportage.

» Recevez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le vice-président du conseil,
ministre de l'intérieur,
» BROGLIE. »

On annonce qu'à l'occasion de la prochaine construction d'ouvrages fortifiés autour de Paris et de ceux déjà en voie d'exécution dans l'Est, le ministre de la guerre vient d'adresser à ses subordonnés des instructions très-sévères interdisant l'accès des chantiers à tout individu qui n'y serait pas employé.

La mesure prescrite par le général du Barail était d'autant plus opportune qu'on signale de divers côtés la réapparition d'in-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les Évasions célèbres.

Henri IV disait : « La caque sent toujours le hareng. » — Henri Rochefort, fils de vaudevilliste, vaudevilliste lui-même, collaborateur de Commerson, a eu beau se trouver dans les circonstances les plus graves ; il a eu beau occuper les situations les plus élevées, ce qu'il a dit, ce qu'il a fait, ce qu'il a écrit est marqué au coin du vaudeville.

Quand il écrivait la *Lanterne*, on retrouvait toujours en cette mauvaise prose la *Vieillesse de Brididi*. Quand il disait aux électeurs de Belleville qu'il lui fallait quinze jours pour étudier la question sociale, il faisait du vaudeville. Il en faisait encore à la Chambre, lorsqu'il interpellait le ministre à propos du prince Pierre, à telles enseignes que M. Ernest Picard disait toutbas :

— Ah ça ! est-ce qu'il va me voler ma manière ?

Le lendemain du 4 septembre, le général Trochu lui donnait un emploi de vaudeville : directeur des barricades ! Fonction d'amiral suisse ! des barricades rue Castiglione pour repousser les Prussiens qui étaient à Versailles !

Pendant la Commune, au conseil de guerre, en prison, partout, scènes de vaudeville, doléances pour rire, simagrées à chanter sur l'air : *Muse des bois et des accords champêtres*.

Enfin, à Nouméa, évasion à la nage, ce qui est plus fort et plus théâtral que Latude et même que le baron de Trenck, deux échappés célèbres.

Est-ce le dernier acte ? On croit généralement que oui.

— Il y a dix ans, disait hier à ce propos un sceptique du parti, Rochefort pouvait encore passer pour un jeune premier ; à présent, il n'a plus qu'une tête de père noble.

Quoi qu'il en soit, jeune premier ou père noble, voilà Rochefort redevenu le lion du jour ; on ne parle plus que de lui à Paris. Quant à sa fuite de Nouméa, — si elle est vraie, ce qui n'est pas encore bien prouvé, — c'est un chapitre à ajouter à l'histoire des évasions célèbres, histoire déjà longue et qui comprend une liste interminable de noms.

La première évasion dont il soit parlé est celle du divin Hégésistrate d'Elée, retenu en prison par les Spartiates qui voulaient lui faire expier par la mort le mal qu'il leur avait fait. Hégésistrate avait les pieds dans des entraves de bois garnies de fer ; tout moyen de fuir paraissait donc impossible, lorsqu'ayant réussi à se procurer une lame tranchante, il se coupa courageusement la partie du pied enfermée dans les entraves. Puis il fit un trou à la muraille et se sauva à Tégée, ne marchant que la nuit et se couchant le jour dans les bois. Il arriva enfin sain et sauf dans cette ville la troisième nuit, malgré les recherches des Lacédémoniens. Une fois guéri, il se fit faire un pied de bois.

L'histoire de Perse enregistre le fait du roi Kavades, qui vivait dans une seconde moitié du cinquième siècle. Ce roi, très-licencieux, ayant proclamé la communauté des femmes, fut jeté par ses sujets révoltés dans le *Château de l'Oubli*, ainsi nommé parce que le nom de ceux qui y étaient enfermés ne devait plus même être prononcé.

Or, la reine, qui était extraordinairement belle, inspira une violente passion au commandant de la prison ; Kavades permit qu'elle s'abandonnât à lui, et comme elle obtint à ce prix la faveur d'entrer et de sortir à son gré du château, il profita une nuit de cette facilité pour revêtir les habits de sa femme et passer sans être reconnu au milieu des gardes.

Un ami fidèle l'attendait au dehors muni de chevaux, il s'enfuit avec lui chez les Ephthalites, intéressa le roi de ce pays à sa cause, rentra en Perse quelque temps après à la tête d'une armée considérable, fit crever les yeux à son successeur au trône et l'incarcéra à son tour.

Parmi les évasions plus modernes :

dividus qu'on a tout lieu de croire n'être pas autre chose que des officiers allemands déguisés.

**

Depuis la fin du procès Bazaine on était sans nouvelles du fameux Regnier, qui a joué un rôle si étrange dans cette lamentable affaire. On sait qu'au cours du procès un mandat d'arrestation avait été lancé par le président du conseil de guerre de Trianon contre ce témoin important, qui s'est dérobé par la fuite aux conséquences de cette mesure. Or, nous apprenons que Regnier s'est réfugié en Allemagne, et qu'il habite Wiesbaden. Que l'hospitalité allemande lui soit légère!

**

Avant-hier a eu lieu, à la maison des Frères de la doctrine chrétienne de la rue Oudinot, la réunion préparatoire de l'élection du frère supérieur appelé à remplacer le frère Philippe.

Toutes les provinces de la congrégation des Frères de la doctrine ont envoyé des délégués pour prendre part à cette élection, qui aura lieu aujourd'hui.

**

On lit dans le Soir :

Un avertissement verbal a été donné de nouveau à deux journaux qui commençaient à appuyer le mouvement dissolutionniste, pour les prévenir que leur ardeur pourrait les exposer à de sérieuses mésaventures.

Nouvelles extérieures.

BERLIN.

Voici en quels termes le prince de Bismark a répondu au télégramme que lui a adressé le roi de Bavière à l'occasion du 60^e anniversaire de sa naissance :

« Les bons souhaits de Votre Majesté et son gracieux souvenir de ce jour m'ont rendu bien heureux. Votre Auguste Majesté daignera-t-elle recevoir la respectueuse expression de ma gratitude? J'espère, avec l'aide de Dieu, être bientôt rendu à une tâche pour l'accomplissement de laquelle la bonne volonté et la confiance de Votre Majesté me sont indispensables. »

Cette réponse n'est, à vrai dire, qu'une critique sanglante à l'adresse du roi de Bavière, qui se trouve ainsi remercié de ce qu'il a déjà fait et de ce qu'il doit faire encore pour l'amointrissement de son royaume. Sa Majesté bavaroise y trouvera-t-elle matière à réflexion?

ESPAGNE.

Nous sommes aujourd'hui encore sans nouvelles de Bilbao. La Gazette de Madrid, pour tromper l'attente anxieuse du public, répète tous les jours que « les désertions carlistes continuent »; elle nous annonce aussi que « de nouvelles batteries établies à

Carreras, à droite du mont Janco, ont ouvert le feu contre les positions carlistes »; elle ajoute que « l'ennemi n'a pas répondu, qu'il a cessé tous les travaux, se cachant dans les tranchées, sans même répondre à la fusillade »: personne ne sera tenté sans doute de prendre au sérieux ces ridicules fanfaronnades qui ne peuvent en rien améliorer les affaires des républicains.

Le journal le Soleil, qui n'est pas suspect, juge ainsi la situation :

« Les carlistes occupent toujours, dit-il, le Monte Abanto, et Bilbao ne cesse point d'être serré de près. Serrano eût-il cent mille hommes au lieu de cinquante mille, il ne pourrait soutenir longtemps une lutte aussi meurtrière. On se sent donc entraîné à prévoir les conséquences de sa défaite probable, par suite de l'épuisement de son armée, la dernière armée de la malheureuse Espagne... Mais il faut encore attendre les nouvelles dont nous prive la fête de Pâques. »

La fête de Pâques est passée, et le télégraphe reste muet.

Les canons Krupp ne produisant pas les effets rapides que l'on avait espérés, va-t-on recourir à d'autres moyens? Les dépêches adressées à divers journaux étrangers font allusion à des projets d'arrangements, et veulent donner à entendre que le maréchal Serrano compte sur des trahisons dans le camp carliste. Le duc de la Torre serait certainement heureux de se tirer ainsi d'embarras, mais il s'abuse s'il pense triompher de la fidélité des chefs de l'armée royale, au profit soit de la cause républicaine, soit peut-être d'une autre cause.

D'un autre côté, il a été question, il y a deux jours, dans une correspondance du Courrier de Bayonne, d'une tentative d'assassinat contre le roi Charles VII. Deux des assassins auraient été arrêtés et traduits devant un conseil de guerre; quatre autres seraient parvenus à entrer en France.

Dans l'Est et le centre, que le gouvernement de Madrid a été obligé de dégarnir pour renforcer ses troupes de Biscaye, les progrès des carlistes sont chaque jour plus marqués, et l'armée commandée par S. A. R. l'Infant Don Alphonse sera bientôt en mesure d'influer puissamment sur les événements.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les obsèques de notre compatriote, M. Beulé, ancien ministre de l'intérieur et membre de l'Académie des beaux-arts et des inscriptions et belles-lettres, ont eu lieu hier, à midi, en l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Buffet, président de l'Assemblée nationale; de Broglie, ministre de l'intérieur; Jourdain, président de l'Académie des Inscriptions; Wallon, secrétaire perpétuel des Beaux-Arts; Caro, de l'Académie française, et Signol, des Beaux-Arts.

Le Président de la République était re-

qu'en ce temps-là tout emprisonnement était synonyme de mort; être arrêté, c'était être condamné. On vit alors se produire dans toutes les classes de grands et sublimes dévouements; les femmes et les filles prenant la place de leurs maris ou de leurs pères, les domestiques faisant évader leurs maîtres; la mort qui menaçait tout le monde augmentait partout le fanatisme du dévouement.

Ils seraient nombreux à citer les évadés de cette époque; je n'en nommerai qu'un, parmi les moins connus. Il est vrai que la façon dont il échappa à la mort vaut la peine d'être rapportée.

Au mois de février 1793, M. de Châteaubrun, condamné par le tribunal révolutionnaire, fut conduit au supplice avec vingt autres malheureuses victimes. Après douze ou quinze exécutions, une partie de l'horrible instrument se brisa; on fit venir un ouvrier pour le réparer. Le condamné était au pied de l'échafaud, les mains liées derrière le dos.

La réparation fut longue, le jour com-

mençait à baisser, la foule très-nombreuse des spectateurs était occupée du travail que l'on faisait à la guillotine bien plus que des victimes qui attendaient la mort; tous, et les gendarmes eux-mêmes avaient les yeux attachés sur l'échafaud.

Résigné, mais affaibli, le condamné s'appuyait un peu sur les personnes qui étaient derrière lui. Pressées par le poids de son corps, elles lui firent place machinalement; d'autres firent de même, toujours occupées du spectacle qui captivait toute leur attention. Insensiblement le malheureux se trouva dans les derniers rangs de la foule, sans l'avoir cherché, sans y avoir pensé.

L'instrument rétabli, les supplices recommencèrent; on en pressa la fin. Une nuit sombre dispersa les bourreaux et les spectateurs. Entraîné par la foule, le condamné fut d'abord surpris de sa situation; puis il conçut bientôt l'espoir de se sauver.

Il se rendit aux Champs-Élysées; là, il s'adressa à un homme qui lui parut être un ouvrier, et lui dit en riant que des camarades avec qui il badinait lui avaient attaché

présenté par un de ses officiers d'ordonnance, le prince de Berg.

Le deuil était conduit par le frère de M^{me} Beulé, par la sœur de M. Beulé, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, et par les deux fils du défunt.

Les honneurs militaires ont été rendus par un bataillon du 70^e de ligne.

L'absoute a été donnée par M^r Freppel, évêque d'Angers.

Une foule considérable appartenant à la politique, aux lettres, aux arts et aux sciences assistait à la cérémonie funèbre; parmi les noms marquants, citons MM. l'amiral Saissat, V. Lefranc, Léon Say, Batbie, comte Daru.

Un grand nombre de députés, entre autres MM. de Douhet, de Castellane, Mettetal, Belhmont, général Mazure, de Laboulaye, L. Blanc, Soubeyran, Baze, Chesnelong, amiral Fourichon, Sébert, Chabaud La Tour, Piou, L. de Saint-Pierre, Bigot, Louvet, Limayrac, Wolowoski, etc. MM. Baragnon, sous-secrétaire d'État; vicomte d'Harcourt, secrétaire général de la présidence; baron de Beyens, ambassadeur de Belgique; baron Taylor; enfin un grand nombre de membres de l'Institut, dont plusieurs en uniforme.

A une heure et demie, le cortège quittait l'église Saint-Germain-des-Prés, se dirigeant vers le Père-Lachaise où, dit-on, M. le duc de Broglie a dû prononcer un discours.

A propos de M. Beulé, le Constitutionnel rapporte un détail qui semble annoncer chez lui le pressentiment d'un fin prématuré :

« Un de ses premiers actes, en arrivant au ministère de l'intérieur, fut d'acheter une concession au Père-Lachaise et d'y faire sans délai construire un tombeau de famille. Par une coïncidence qui semble fatale, ce tombeau est achevé depuis peu de jours. N'est-ce pas là une prévision singulière et saisissante? Ne dirait-on pas que M. Beulé se sentit perdu dès l'heure où il mit le pied sur le sol volcanique de la politique d'affaires? »

Recrutement. — Armée territoriale. — Recensement des hommes appelés à en faire partie.

Nous croyons devoir publier, dans l'intérêt général, le texte de la circulaire de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 14 mars dernier, adressée à MM. les sous-préfets et maires du département; elle contient tous les renseignements nécessaires aux hommes appelés à faire partie de l'armée territoriale :

Aux termes de l'art. 77 de la loi du 27 juillet 1872, les hommes des classes antérieures à celle de 1867 (de 1866 à 1855 inclusivement), appelés en vertu de la loi du 24 mars 1832, qu'ils aient été ou non compris dans les contingents fournis par les dites classes, font partie de l'armée territoriale, conformément aux dispositions de l'art. 36 de ladite loi, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge prescrit par cette loi pour la libération du service dans l'armée territoriale et dans la réserve de l'armée territoriale.

L'armée territoriale comprend les hommes des classes ci-dessus qui ont été exemptés par application des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 de l'art. 43 de la loi de 1832 (enfants d'orphelins, fils aînés, uniques, ou petits-fils de veuve ou d'un père aveugle ou septuagénaire, aînés de jumeaux, frères de militaires sous les drapeaux ou décédés en activité).

Elle reçoit dans ses rangs les hommes réellement disponibles de ces classes, à l'exclusion de ceux qui servent dans les armées de terre et de mer, et de ceux qui ont obtenu la dispense en vertu de l'art. 44 de la loi de 1832 (membres de l'instruction publique et élèves ecclésiastiques), qui remplissent toujours les conditions de leur dispense.

Pour l'exécution de cette partie de la loi du 27 juillet 1872, M. le Ministre de la Guerre a arrêté les dispositions suivantes :

Dans chaque commune, il sera procédé, à partir du 20 mars courant, à la formation des tableaux de recensement des hommes appelés à composer l'armée territoriale.

Ces états seront établis, ainsi que le veut la loi, par le Maire, assisté de quatre conseillers municipaux les premiers inscrits sur le tableau. Ces fonctionnaires se serviront, à cet effet, des tableaux de recensement des classes 1866, 1865, 1864, 1863, 1862, 1861, 1860, 1859, 1858, 1857, 1856 et 1855.

Ils s'assureront que les hommes recensés ont encore leur domicile dans la commune, et signaleront à leurs collègues ceux qui auraient changé de domicile, ainsi qu'ils le font annuellement pour la formation des tableaux de recensement des classes. Ces communications devront avoir lieu au moyen de bulletins signalétiques conformes au modèle donné à la suite de la présente circulaire, page 84 (1).

Enfin, l'état de recensement pour l'armée territoriale ainsi établi, certifié ou signé par le maire et les quatre assesseurs, sera publié les dimanches 5 et 12 avril prochain dans les formes prescrites par les articles 63 et 64 du code civil, et observées pour les tableaux annuels de recensement.

Pendant ce laps de temps et jusqu'à la réunion du Conseil de révision institué par l'art. 77 de la loi, les intéressés seront reçus à présenter à la mairie de leur commune les réclamations qu'ils pourraient avoir à formuler.

Vous ne perdrez pas de vue, d'ailleurs, que ce travail vous est demandé uniquement pour assurer l'exécution de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée. Mais, en permettant l'inscription des hommes désignés pour composer l'armée territoriale, il n'implique, quant à présent, aucune convocation.

Vous aurez donc soin de faire comprendre aux populations qu'il ne s'agit, en ce moment, que d'une opération d'ordre analogue à celle qui a eu lieu en 1868, pour l'inscription des jeunes gens des classes 1864, 1865 et 1866 sur les contrôles de la garde nationale mobile.

Vous recevrez incessamment les cadres imprimés nécessaires à cette opération.

(1) MM. les Maires pourront se procurer des bulletins imprimés chez M. Godet, imprimeur à Saumur.

mes des classes ci-dessus qui ont été exemptés par application des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 de l'art. 43 de la loi de 1832 (enfants d'orphelins, fils aînés, uniques, ou petits-fils de veuve ou d'un père aveugle ou septuagénaire, aînés de jumeaux, frères de militaires sous les drapeaux ou décédés en activité).

Elle reçoit dans ses rangs les hommes réellement disponibles de ces classes, à l'exclusion de ceux qui servent dans les armées de terre et de mer, et de ceux qui ont obtenu la dispense en vertu de l'art. 44 de la loi de 1832 (membres de l'instruction publique et élèves ecclésiastiques), qui remplissent toujours les conditions de leur dispense.

Pour l'exécution de cette partie de la loi du 27 juillet 1872, M. le Ministre de la Guerre a arrêté les dispositions suivantes :

Dans chaque commune, il sera procédé, à partir du 20 mars courant, à la formation des tableaux de recensement des hommes appelés à composer l'armée territoriale.

Ces états seront établis, ainsi que le veut la loi, par le Maire, assisté de quatre conseillers municipaux les premiers inscrits sur le tableau. Ces fonctionnaires se serviront, à cet effet, des tableaux de recensement des classes 1866, 1865, 1864, 1863, 1862, 1861, 1860, 1859, 1858, 1857, 1856 et 1855.

Ils s'assureront que les hommes recensés ont encore leur domicile dans la commune, et signaleront à leurs collègues ceux qui auraient changé de domicile, ainsi qu'ils le font annuellement pour la formation des tableaux de recensement des classes. Ces communications devront avoir lieu au moyen de bulletins signalétiques conformes au modèle donné à la suite de la présente circulaire, page 84 (1).

Enfin, l'état de recensement pour l'armée territoriale ainsi établi, certifié ou signé par le maire et les quatre assesseurs, sera publié les dimanches 5 et 12 avril prochain dans les formes prescrites par les articles 63 et 64 du code civil, et observées pour les tableaux annuels de recensement.

Pendant ce laps de temps et jusqu'à la réunion du Conseil de révision institué par l'art. 77 de la loi, les intéressés seront reçus à présenter à la mairie de leur commune les réclamations qu'ils pourraient avoir à formuler.

Vous ne perdrez pas de vue, d'ailleurs, que ce travail vous est demandé uniquement pour assurer l'exécution de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée. Mais, en permettant l'inscription des hommes désignés pour composer l'armée territoriale, il n'implique, quant à présent, aucune convocation.

Vous aurez donc soin de faire comprendre aux populations qu'il ne s'agit, en ce moment, que d'une opération d'ordre analogue à celle qui a eu lieu en 1868, pour l'inscription des jeunes gens des classes 1864, 1865 et 1866 sur les contrôles de la garde nationale mobile.

Vous recevrez incessamment les cadres imprimés nécessaires à cette opération.

(1) MM. les Maires pourront se procurer des bulletins imprimés chez M. Godet, imprimeur à Saumur.

les mains derrière le dos et pris son chapeau. Il pria cet homme de couper les cordes. L'ouvrier avait un couteau et les coupait, puis il continua son chemin.

Ainsi délivré, M. de Châteaubrun courut se réfugier chez un ami, qui le tint caché jusqu'au jour où il put sans danger gagner la frontière.

Cette évasion miraculeuse est racontée tout au long dans les mémoires de Vaublanc.

**

Sous la Restauration, l'évasion du comte de La Valette fit beaucoup de bruit. Condamné à mort, il devait être exécuté le 21 décembre 1815.

La veille au soir, sa femme se fit transporter à la Conciergerie dans une chaise à porteur. Elle était avec sa fille âgée de quatorze ans et une vieille gouvernante. Les deux époux dînèrent ensemble dans une chambre isolée.

Le dîner fini, la comtesse prit les vêtements de son mari et lui donna les siens;

Je recommande à toute votre attention les indications suivantes :

1° Le recensement s'applique aux hommes des classes 1866 à 1885, inclusivement, en commençant par la classe 1866 ;

2° Chaque classe fera l'objet d'un tableau distinct qui sera établi en double expédition ;

3° Les hommes seront portés sur l'état de recensement du lieu où ils ont concouru au tirage au sort, sauf à rayer ultérieurement ceux qui auront fixé ailleurs leur domicile légal, et après avoir reçu avis de leur inscription sur les états de leur nouveau domicile ;

4° Seront inscrits, en conséquence, les nouveaux domiciliés qui seront signalés.

Ne doivent pas être inscrits :

1° Les hommes qui ont été exemptés par les conseils de révision de leurs classes, pour défaut de taille ou infirmités ;

2° Les membres de l'instruction publique et des différents cultes qui ont été dispensés et continuent à remplir les conditions de cette dispense.

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

La grande salle de l'Archevêché de Tours n'était point assez vaste pour contenir l'assemblée qui s'y était réunie lundi soir, pour donner à la classe ouvrière de notre ville un témoignage de son intérêt et de ses sympathies.

On savait que M^r l'évêque d'Angers devait prêter à l'œuvre de notre cercle ouvrier l'appui de sa puissante parole, et chacun désirait entendre le rapport de l'honorable président du cercle, qui devait nous faire connaître les progrès et les besoins de cette œuvre si utile à la population.

En effet, M. le marquis de Beaumont a exposé, dans un rapport lumineux et plein d'intérêt, la situation et le but du cercle catholique des ouvriers au succès duquel il s'est entièrement dévoué. Le public lui en a témoigné sa reconnaissance par d'unanimes applaudissements.

M^r l'évêque d'Angers a pris ensuite la parole, et dans un discours religieusement écouté, et auquel l'assemblée a applaudi avec enthousiasme à plusieurs reprises, l'éloquent prélat a loué avec un admirable élan le dévouement et les succès du brillant fondateur des cercles ouvriers ; il a nommé M. de Mun, et avec une humilité qui convient à la croix qu'il porte plutôt qu'à son grand talent et à la part qu'il prend lui-même à l'œuvre fondée par l'éloquent capitaine, M^r Freppel a fait entendre ces gracieuses paroles : *Je supplée ici M. de Mun, je ne le remplace pas.*

À la suite du discours de M^r d'Angers, notre vénérable Archevêque a exprimé dans son langage paternel ses remerciements et ceux de l'assemblée, où se trouvaient représentées toutes les classes de notre excellente population, et nous a fait connaître, ce que la modestie de M^r Freppel ne permettait pas de soupçonner, que lui-même avait fondé et entretenait à Angers trois cercles d'ouvriers dont les succès devaient être pour le nôtre un encouragement et un exemple ; puis Sa Grandeur a exhorté l'assemblée à contribuer, par des secours nécessaires, au

progrès de l'union catholique dans son diocèse.

Nous croyons que l'appel du prélat a été entendu, car chacun, en quittant la salle de l'archevêché, a déposé, dans la bourse que lui présentait M^m la marquise de Beaumont, l'hommage de l'intérêt que tout homme de bien doit prendre à une institution si nécessaire à la moralité des ouvriers, et conséquemment à l'existence et au bien-être de leurs familles.

Le ministre de la guerre vient de décider que les fusils et les pistolets dont sont armées les compagnies de cavaliers de remonte seraient immédiatement retirés à celles de ces compagnies employées à l'intérieur qui ne conservent de leur armement que le sabre de cavalerie légère.

On lit dans l'*Indépendance bretonne* :

C'est à tort, croyons-nous, que certains journaux de Paris annoncent la prochaine arrivée en Bretagne de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Ainsi que nous l'avons dit, il y a déjà quelque temps, M. le maréchal de Mac-Mahon ne se rendra au château de K....., près Lannion, que dans le courant de juillet, ou au plus tôt vers la fin de juin.

Une prime sera accordée en 1874, sur les fonds départementaux, pour la destruction des vipères.

Cette prime, fixée à 25 centimes pour chaque vipère détruite, sera allouée sur la production d'un certificat conforme au modèle délivré soit par un docteur en médecine, un officier de santé ou un pharmacien, soit par un vétérinaire breveté, attestant que les reptiles qui lui ont été présentés sont des vipères, et que la tête et la queue ont été coupées et écrasées en sa présence.

Ce certificat sera visé par M. le maire de la commune du lieu de la destruction et adressé par ses soins au sous-préfet de l'arrondissement.

On lit dans la *Sèvre*, journal de Saint-Maixent :

« Voici une bonne nouvelle que nous portons avec plaisir à la connaissance du public :

» Sur la proposition de M. Nosereau, maire de Saint-Maixent, le conseil municipal a, dans sa séance du 30 mars, voté à l'unanimité des membres présents un emprunt de 400,000 francs pour l'agrandissement des casernes.

» Sur ces 400,000 francs, une somme de 80,000 francs seulement reste à la charge de la ville ; le surplus est pris en compte par l'Etat qui amortira, en quinze annuités, le capital et les intérêts de cette somme de 320,000 francs.

» Sachant que ces importantes constructions vont commencer incessamment et se poursuivre avec la plus grande activité, nous avons l'espoir qu'avant deux ans un régiment entier de cavalerie de réserve viendra tenir garnison chez nous. »

De nombreuses réclamations ayant été adressées au ministre des travaux publics au sujet de la signification restrictive que la Compagnie du chemin de fer du Nord entendait donner au mot bagage, et des difficultés journalières s'étant élevées à cet égard entre les voyageurs et les agents, M. le ministre des travaux publics vient de décider :

« Qu'en principe, tout voyageur qui a payé le prix de sa place doit être admis à présenter comme bagages les objets, quels qu'ils soient, qu'il lui convient de transporter avec lui, et à revendiquer pour ce transport le bénéfice de la gratuité jusqu'à la limite du poids de 30 kilogrammes, fixée par le cahier des charges. »

Une troupe lyrique engagée, pour la saison d'été, par M. Blandin, a donné dimanche sa première représentation à Tours. Elle a débuté par le *Chalet* et la *Dame blanche*.

On cite, parmi les artistes, M^me Redouté et M^me Valmont, MM. Gense, Constance, Desgoria et Tailhard.

M. ACHILLE, le célèbre dentiste dont Saumur a fait connaissance il y a un mois, et qui a choisi Saumur pour sa résidence, arrivera parmi nous samedi prochain.

La souscription au *LION* de Belfort, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, obtient un succès qui chaque jour se dessine de plus en plus, grâce au caractère de l'œuvre si éminemment patriotique et aussi au zèle du Comité de Paris, qui fonctionne activement sous la présidence de M. JUTEAU, avocat à la Cour d'appel.

Les demandes de listes affluent de toute part et la plus grande célérité préside aux réponses.

Les journaux illustrés de Paris, le *Monde illustré* et l'*Illustration* en tête, se sont spontanément offerts pour reproduire, par la gravure, la vue du monument tel que l'a conçu le sculpteur Bartholdi.

Tout présage donc la réussite ; et à ce propos, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que chaque souscripteur a droit à une photographie du monument, à titre de souvenir, et que les souscriptions doivent être remises à MM. les délégués qui les font parvenir à MM. LÉVY-BING, banquiers, 102, rue Richelieu, Paris, ou à M. NAMONT, trésorier général du Comité de Paris.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 7 avril, soir.

La *Gaceta* dit que le maréchal Serrano annonce que la canonnade continuée contre les ouvrages carlistes. L'ennemi ne répond pas ; il a suspendu ses travaux.

Aucun événement intéressant n'est signalé aujourd'hui. On a peu de nouvelles, le mauvais temps ayant interrompu le télégraphe.

puis le comte, le voile de sa femme sur ses yeux, cachant ses sanglots et surtout son visage avec son mouchoir, appuyé sur l'épaule de sa fille et escorté de la gouvernante, traversa le greffe sans être reconnu.

Il resta à Paris jusqu'au 20 janvier suivant, caché dans l'hôtel même du ministère des affaires étrangères, et parvint ensuite à sortir du territoire français.

Dans les mémoires de Vidocq, on trouve le récit de deux des évasions du célèbre policier.

« Au temps où j'étais au bagne de Brest, dit-il, il me vint un beau jour l'idée de m'échapper. Comme il entrait dans mes vues de passer quelque temps à l'hôpital, je me rendis malade avec du jus de tabac ; malheureusement, ma maladie ne dura que trois jours ; le quatrième, il me fallut recourir à un autre expédient, pour ne pas être réintégré au bagne... Je me souvins qu'à Bicêtre j'avais été initié dans tous les secrets

de faire ces inflammations et ces ulcères au moyen desquels les mendiants excitent la pitié publique.

» Parmi tous ces secrets, je choisis celui dont l'effet est de rendre momentanément la tête grosse comme un boisseau ; les médecins vinrent me visiter, crurent à une hydropisie du cerveau, et donnèrent des ordres pour qu'on me gardât à l'hôpital. Le soir même je parvenais à me procurer un habit de sœur hospitalière, et je m'échappais à la faveur de ce déguisement. »

La seconde tentative d'évasion de Vidocq fut moins heureuse :

« Deux jours après mon emprisonnement à Lille, dit-il, tout était prêt pour mon évasion et celle de quelques camarades ; la nuit venue, nous résolûmes de partir. Huit des condamnés passèrent par l'ouverture pratiquée et s'échappèrent sans attirer l'attention de la sentinelle ; il en restait encore sept, et nous tirâmes à la courte-paille pour savoir qui partirait le premier.

» Le hasard me favorisa et j'étais mes ha-

bits, afin de rendre plus facile mon passage à travers l'ouverture qui était très-étroite ; mais lorsque j'eus passé la moitié de mon corps, il me fut tout à fait impossible d'avancer et mes camarades, malgré les efforts qu'ils firent, ne purent me retirer.

» A la fin, mes souffrances devinrent si vives, que je fus forcé d'appeler la sentinelle. La garde accourut sur-le-champ, suivie des geôliers et des guichetiers portant des flambeaux. Après de longs efforts, on me retira enfin de l'horrible position où j'étais, mais je laissai derrière moi une partie considérable de ma peau. »

Parmi les évasions célèbres du règne de Louis-Philippe, la plus curieuse et la plus importante est celle du prince Louis-Napoléon, qui s'échappa de la citadelle de Ham, déguisé en maçon. Les détails de cette fuite sont trop connus pour que je les reproduise ici.

Une autre évasion fameuse du même temps est celle des condamnés de l'insurrec-

Le *Standard* a reçu la dépêche suivante de Saint-Jean-de-Luz, en date du 7 avril :

« L'attaque de San-Pedro-Abanto a commencé par une forte canonnade. Un assaut est attendu. Le mauvais état de la mer n'a pas permis à la flotte de coopérer à l'attaque. »

Pour les articles non signés : P. GOBERT.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 31 mars 1874.

MARIAGES.

Le 10. — Gabriel Baranger, tailleur d'habit, et Justine-Eulalie Gallé, couturière, tous deux de Saumur. — René Laurent, gantier, et Léonie-Eulalie Charpignon, lingère, tous deux de Saumur. — Eugène Baugé, sabotier, de Château-la-Vallière, et Augustine Bonnier, couturière, de Saumur.

Le 14. — Jean Jean-Pierre, tailleur de de pierre (veuf), et Marie, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 21. — Alexandre Hamel, cordonnier, et Joséphine Blandin, couturière, tous deux de Saumur.

Le 31. — Louis Rangeard, et Jeanne Saufourche, tous deux marchands ambulants, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 4. — Marie-Sisil Baige, 26 ans, couturière, rue de la Fidélité.

Le 6. — Jean Barbereau, tailleur de pierre, 71 ans, à l'Hospice.

Le 7. — François Poussin, cultivateur, 89 ans, au Petit-Puy.

Le 8. — Léon-Joseph Vavasseur, 2 mois, quai de Limoges.

Le 10. — Camille Jamin, 8 mois, quai de la Marine. — Jean Théodore Routiau, 74 ans, rentier, rue de la Petite-Douve.

Le 12. — Louise-Marie Chesneau, 7 ans, montée du Fort.

Le 14. — Joseph Pichon, charpentier, 38 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Jules-Pierre Cartreau, aubergiste, 44 ans, rue du Pavillon.

Le 16. — Marie-Joséphine Fey, sans profession, 34 ans, épouse Etienne-Paul Pallu, rue du Préche.

Le 18. — Baptiste Violleau, cultivateur, 48 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Marie-Thérèse Baurillon, sans profession, 87 ans, veuve Simon-Pierre Godbillon, rue du Petit-Mail.

Le 22. — Marguerite Houlard, 4 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 23. — Louise Roujoux, sans profession, 30 ans, épouse Roumain-Napoléon Hégron, rue Saint-Nicolas. — Marguerite-Perrine Fargeau, sans profession, 84 ans, veuve Blaise Balouo, rue de la Gueule-du-Loup. — Pierre-Louis Guillaume, journaliste, 34 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 24. — Gustave Pineau, propriétaire, 59 ans, rue Saint-Nicolas. — Jean-François Fauveau, menuisier, 52 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Emile Renouvel, chapelier, 26 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Auguste-Louis Pommerais, 3 ans, montée du Fort. — Louise Barbin, rentière, 69 ans, veuve Jean Roujoux, rue Saint-Nicolas.

tion d'avril.

À la suite du procès (le procès-monstre, en cour des pairs), vingt-neuf conspirateurs républicains, enfermés dans le même local, à Sainte-Pélagie, firent des trous, creusèrent les fondations, et endormirent leurs gardiens.

Ils étaient dirigés par l'un d'eux, Armand Marrast, le Rochefort de la bande.

Ils parvinrent à s'évader tous les vingt-neuf !

Le lendemain, quand Paris apprit l'équipée, la ville entière partit d'un éclat de rire.

On rapporta l'épisode à Louis-Philippe.

— Ils rient, dit le vieux roi ; pour le moment, passe ; mais un jour, peut-être, ces échappés reviendront et seront leurs maîtres. C'est pour le coup qu'ils ne riront plus.

La prophétie s'est accomplie en 1848.

Espérons que ceux qui rient aujourd'hui de l'évasion de Rochefort n'auront pas à regretter plus tard leur insouciance et leur gaieté.

(Paris-Journal.)

JEHAN VALTER.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mars 1874), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 10. — Le Jour des Morts. — Les Pêches de Monseigneur, nouvelle (suite). — Découvertes à faire. — Les Jardins du palais de Caserte. — Médailles rares : Tabarin et son médaillon par Jean Warin (fin). — La Mode des Trianon. — La Grande-Maitresse. — Musée de Cluny ; Orfèvrerie.
 N° 11. — Sébastien Cornu. — Les Pêches de Monseigneur, nouvelle (fin). — Noms européens de villes aux États-Unis d'Amérique. — Pensées à méditer. — Cartouche ; le supplice de la roue. — Les Monstres. — Charles Dickens. — Code de conduite. — Assiette de faïence peinte par Raphaël. — La Pêche à la ligne en eau douce (suite).
 N° 12. — L'Eglise de Saint-Georges des Grecs à Venise. — Le Berger et le Dragon, conte slovaque. — Le Cri des créatures souffrantes. — Les Ménechmes. — Le Dock flottant en fer du vice-roi d'Égypte. — Le Cordonnier de mon village. — Le Progrès. — Sir Bevis de Hampton. — La Beauté. — Le Docteur Syntaxe, poème comique (suite).
 N° 13. — Saint-Michel et Jeanne d'Arc. — Marie-Edmée Pau. — Amidon. — Sur un mot attribué à Archimède. — Belfort ou Belfort. — Pêche du saumon. — Une Excursion dans le ciel ; les Étoiles doubles.

Gravures.

N° 10. — Le Jour des Morts, par Cot, tableau appartenant à M. Goupil. — Caserte : Fontaine au palais royal. — Orfèvrerie du seizième siècle : double Goblet en argent.
 N° 11. — Fac-simile d'une esquisse inédite de Sébastien Cornu. — Éléphant attaqué par deux lions, tableau de C. de Tournemine. — La pêche à la ligne en eau douce (fig. 33 à 48).
 N° 12. — Canal des Grecs et église Saint-Georges, à Venise. — Bassin flottant du vice-roi d'Égypte (2 grav.) — Le Docteur Syntaxe faisant un croquis du lac. — Le Rêve du Docteur.

N° 13. — Saint-Michel et Jeanne d'Arc, d'après Marie-Edmée Pau. — Belfort ; vue prise du fort des Barres. — Vue de Pérouse, près de Belfort. — Étoiles doubles (3 fig.).

PARIS-JOURNAL se propose de publier successivement, dans un format populaire et à un prix extrêmement minime, divers rapports de la Commission d'Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense Nationale.

Ces rapports constituent des documents du plus haut intérêt politique, et il importe à la cause conservatrice que l'opinion publique soit éclairée sur les actes des hommes qui se sont emparés du pouvoir ou qui l'ont exercé après la chute du dernier Gouvernement.

En entreprenant cette publication, la direction du Paris-Journal a écarté avec soin toute pensée de lucre. Elle n'a eu en vue qu'une chose : répandre partout et dans toutes les classes, même les moins lettrées, la connaissance des faits politiques qui ont suivi le 4 Septembre.

En effet, il manque aux hommes du 4 Septembre, pour être jugés par l'opinion publique comme ils le méritent, que d'être mieux connus de tous.

Les rapports de la Commission d'enquête parlementaire forment, à l'égard de ces hommes, le dossier le plus complet. Malheureusement, les volumineux rapports de cette Commission, combien de gens ont pu les lire ! A combien de bourses sont-ils accessibles ! Ce qu'il importerait de mettre dans

toutes les mains est resté jusqu'ici dans le domaine du très-petit nombre.

Notre confrère commence par le Rapport de M. de La Borderie sur le camp de Conlie, rapport qui, à peine connu pourtant, a déjà suscité en Bretagne un vrai mouvement d'indignation publique, et à propos duquel M. de Kératry a adressé une pétition à l'Assemblée nationale contre M. Gambetta.

Le rapport complet sur le camp de Conlie est, à partir du 1^{er} avril, édité par le Paris-Journal au prix de 30 cent. pris à Paris, et de 40 cent. pris chez les libraires des départements. On le trouve chez les principaux libraires de notre ville.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phlébisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.
 M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, balancement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.
 M^{lle} Martin, de Suppression des règles et Douleur de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalésicière.

Cure N° 65,112.
 E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.
 M. Boillet, curé, de 56 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.
 M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalésicière en tablettes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalésicière en tablettes de boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 64 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Cournot, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. Besson, pharmacien, épicière, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AVRIL 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 65	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	810	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	262 50	»	20
4 1/2 % Jouiss. mars.	84 75	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	1	25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	403 75	»	10
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	Crédit Mobilier	296 25	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	347 50	»	2 50
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	506 25	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	94 90	»	10	Charentes, 400 fr. p. j. août.	338 75	2	50	OBLIGATIONS.			
— libéré	95	»	02	Est, jouissance nov.	505 25	2	50	Orléans	280	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	231 25	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	888 75	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	277 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	418 75	1	25	Midi, jouissance juillet.	596 25	1	25	Est	275	»	»
— 1865, 4 %	437 50	7	50	Nord, jouissance juillet.	1025	5	»	Nord	281	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	294	»	75	Orléans, jouissance octobre.	807 50	5	»	Ouest	276	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	264 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	520	2	50	Ouest	274 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	20	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Midi	270	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	533 75	3	75	Compagnie parisienne du Gaz.	693 75	1	25	Deux-Charentes	254	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	433 75	»	1 25	Société Immobilière, j. janv.	13 75	1	75	Vendée	235	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	465	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
 9 — 02 — — omnibus.
 1 — 33 — — soir, omnibus.
 4 — 13 — — express.
 7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 20 — — omnibus.
 9 — 50 — — express.
 12 — 38 — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — omnibus.
 10 — 30 — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

D'un arrêt rendu par la Cour d'appel d'Angers, le 19 février 1874, enregistré,

Entre :

M^{me} Louise-Jeanne Rousseau, épouse de M. René-François Abraham, fermier, demeurant au moulin de Cléré, ladite dame demeurant à Vihiers, appelante, ayant M^e Lelong pour avoué ;
 Et M. Abraham, sus-nommé, intimé, ayant M^e Abraham pour avoué ;
 A été extrait littéralement ce qui suit :
 La Cour prononce la séparation contre l'un et l'autre des époux ;
 Les déclare séparés de corps et de biens.

Pour extrait :
 Signé : ABRAHAM,
 Avoué à la Cour d'appel.
 (147)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BERSOULLÉ-VASLIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Bersoullé-Vaslin, marchand de bois, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, sont invités à se trouver, le lundi 13 avril 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.
 Le greffier du Tribunal,
 (148) CH. PITON.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,

UN TRÈS-JOLI CHALET

Entre le chemin de fer et la Loire, à deux kilomètres de Saumur, sur la route de Villebriant, Avec 55 ares de jardins et vignes, Remise et écurie ;
 Le tout clos de murs.
 Toutes facilités de paiement.
 S'adresser à M. POITEVIN, qui l'habite, ou à M^e ROBINEAU. (118)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e ROBINEAU,
 Le dimanche 3 mai 1874, à midi,

D'UNE MAISON

A Saumur, rue Verte et place de l'Arche-Dorée,

Occupée par M. Bichon.

S'adresser à M^e ROBINEAU. (141)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,

1^{re} UNE MAISON, située au Pont-Fouchar, avec petit jardin, occupée par M. Raynaud, bûcheron ;
 2^e Et 22 ares de vigne, au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant Mollay, Dubreuil et Fouquet.
 S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire, ou à M. LENAIN, propriétaire desdits biens, rue Royale, à Saumur. (120)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
 OU A LOUER
MAISON

A Saumur, rue de la Tonnelle, n° 18, occupée par M. Nay-Chatillon.

S'adresser à M^e ROBINEAU. (142)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON

Rue de Bordeaux, n° 7,

AVEC JARDIN.

S'adresser audit notaire. (1)

A LOUER
UNE MAISON

Située à Panvigne.

A quatre kilomètres de Saumur et commune de Villebriant,

Composée de quatre chambres au rez-de-chaussée, donnant sur la Levée ; greniers sur le toit ; cave, remise, écurie, hangar et jardin, à volonté.

Entrée en jouissance à la volonté des preneurs.
 S'adresser à M. BEAUFILS, qui l'occupe. (135)

A VENDRE

D'OCCASION,

Un **TILBURY** à quatre roues, en très-bon état, et un **BON CHEVAL** de douze ans.
 S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^o, DE PARIS

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe Bonis.
 Brast (Landes), chez M. Emile Vireux.
 Cherbourg, chez M. Eugène Liais.
 Dunkerque, chez MM. C. Dorsow et C^o.
 Havre, chez M. E. Fiquery.
 La Rochelle, chez MM. d'Onis et Favre.
 Lyon, chez M. Marc Guillard.
 Marseille et C^o, chez MM. A.-G. Boré et C^o.
 Metz, chez M. V. La Barre.
 Nantes, chez MM. A. Jambon et Huard.
 Paris, chez M. A. Mouton-Duver.
 Saint-Nazaire, chez MM. A. Jambon et Huard.

Le 11 mai, Hôtel de France, place Grastin, à Nantes, commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

Professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS

L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

OUVRAGE INDISPENSABLE

A MM. les Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Ebénistes, Tourneurs, Treillageurs, Marchands de bois, Propriétaires, Entrepreneurs, etc., etc.

ET TRÈS-UTILE

A MM. les Gardes-forestiers, Gardes-d'octroi, ainsi qu'à toutes les personnes qui achètent, vendent ou font mesurer des bois ronds ou équarris.

TRAITE DE CUBAGE

DES BOIS RONDS ET ÉQUARRIS

Renfermant les diverses formules en usage pour obtenir le volume réel d'un arbre en grume, et donnant la manière de cuber les bois selon les divers modes, avec des tarifs au volume réel, au 1/4 de la circonférence moyenne sans déduction, et au 5^{me} déduit. Cet ouvrage renferme, en outre, la manière de mesurer les planches et les bois de chauffage ;

Par M. MONTAUDRY,
 Brigadier sédentaire des forêts à Toulouse.

SIXIÈME ÉDITION.

Prix : 1 fr. 25 cent.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le